



TOIT ET JOIE

groupe  
POSTE HABITAT

ileane

# TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com  
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédits photos : Toit et Joie - Katre - Impression : Accenttonic, 13 000 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Clichy-sous-Bois :  
les enfants participent  
à la décoration  
de leur résidence

Un décompte de charges  
spécifique à l'eau

Jet d'objets par les  
fenêtres ou les balcons

Express

du côté de...

## Clichy-sous-Bois : les enfants participent à la décoration de leur résidence

Le mardi 25 janvier 2011, Claude Dilain, Maire de Clichy-sous-Bois, et Michèle Attar, Directeur général de Toit et Joie, ont inauguré les peintures murales réalisées, dans le cadre du projet de réhabilitation, par les enfants de la résidence située allées des Cosmonautes et du Rouailler à Clichy-sous-Bois.

La résidence abrite actuellement 112 familles. Elle fait l'objet d'un important projet de réhabilitation et de résidentialisation dont les travaux ont débuté au mois de janvier 2010 et devraient s'achever à l'automne 2011.

Le projet de peintures murales par les enfants-locataires est né de l'envie de rendre le parking souterrain chaleureux et de permettre aux locataires de s'approprier le projet qui leur est régulièrement présenté à l'occasion de réunions publiques. Toit et Joie a donc proposé aux enfants de la résidence de réfléchir à des fresques qui pourraient être peintes, avec eux, sur les murs du parking.



La suggestion a trouvé un public enthousiaste d'une dizaine d'enfants âgés de 8 à 12 ans et qui ont été réunis dans le centre social Maison Blanche tous les mercredis des mois de novembre et décembre. Avec l'aide des animateurs du centre et des plasticiens graffeurs "Katre" et "Twopy", un médiateur social de Toit et Joie a recueilli les idées et les envies des enfants qui ont peint plus de 50 mètres de murs pendant les vacances scolaires de Noël.

Il s'agit d'une initiative dont le succès contribue pleinement à l'implication des locataires dans le projet de réhabilitation et au bon vivre dans la résidence.



# actu Un décompte de charges spécifique à l'eau

Une provision de votre consommation d'eau est facturée chaque mois de la même façon que les autres provisions de charges locatives. Tous ces postes font l'objet d'une régularisation annuelle, c'est-à-dire un rapprochement de la dépense réelle avec les provisions versées.

Dorénavant, afin de réduire le montant de votre régularisation d'eau et d'ajuster vos provisions au plus proche de votre consommation réelle, la régularisation d'eau aura lieu 3 fois par an et ne figurera plus sur votre décompte individuel de charges de l'année.

Vous recevrez votre premier décompte de charges spécifique à la régularisation d'eau en février. Les

décomptes des deux autres régularisations d'eau de l'année vous parviendront en mai et en septembre.

Nous vous rappelons que pour calculer votre consommation réelle et ajuster vos provisions de charges d'eau, il est important que vous preniez les dispositions nécessaires pour que les techniciens accèdent régulièrement à votre logement et procèdent au relevé de votre compteur d'eau.

Si vous souhaitez des explications complémentaires, votre gardien(ne) reste à votre entière disposition.

Compte	Type	Index	Relevé	Index	Différence	Type de facturation
E.A.C. 2010	E.A.C.	147,00	147,00	147,00	0,00	Normal
E.A.C. 2011	E.A.C.	147,00	147,00	147,00	0,00	Normal

  

Décharges charges	Consommation	Prix moyen (tarif de base)	Montant	Provision	Appelée	Solde
PROVISION EAU CHAUDE	33,00	7,36	242,88	228,00	228,00	-14,88
PROVISION EAU FROIDE	80,00	7,36	588,80	588,00	588,00	-80,80

## ZOOM SUR... Jet d'objets par les fenêtres ou les balcons



Les services de proximité de Toit et Joie observent une recrudescence de jets d'objets de toute nature par les fenêtres ou les balcons. Des actes absolument interdits et qui représentent des risques considérables en matière de sécurité.

Tout le monde comprendra que de jeter un objet - de quelque nature qu'il soit - peut blesser une personne ou même provoquer un incendie lorsqu'il s'agit de mégots de cigarette. À plusieurs reprises, dans certaines résidences, des incendies qui auraient pu être graves ont été évités de justesse. Ainsi, les quelques affaires entreposées sur un balcon ont pris feu et provoqué des fumées toxiques suite à un jet de cigarette allumée. Il suffit de peu de choses pour qu'un incident se produise et provoque une catastrophe.

Il est important que chacun prenne conscience que ces actes représentent des risques importants, tant en

matière de sécurité que d'hygiène. Jeter des débris ou même des aliments est irrespectueux de ses voisins, de sa résidence et du travail qui est fait par les équipes de proximité de Toit et Joie (gardien(ne)s et agents de proximité).

Sachez que ces agissements sont répréhensibles. Toit et Joie peut se retourner vers le locataire responsable et lui demander de s'acquitter des frais de réparation ou de nettoyage des éléments qu'il aura dégradé ou sali. Il pourrait également voir son bail résilié en cas de manquements graves ou répétés au règlement intérieur. Enfin en cas d'accident, la responsabilité du locataire indélicat serait engagée.

Alors, pensez à la sécurité et à la propreté de votre résidence ! Nous savons pouvoir compter sur votre comportement responsable et citoyen.

“ LE 8 MARS 2011, TOUTES LES CHÂÎNES HISTORIQUES PASSENT AU NUMÉRIQUE. Le passage au tout numérique c'est le remplacement de l'ancien système de diffusion analogique de la télévision par le nouveau système de diffusion numérique. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau

extérieure ou intérieure, il vous faut vous équiper d'un adaptateur TNT. Toit et Joie se charge, dans les meilleurs délais, des travaux qui seraient nécessaires sur le réseau antenne des résidences et qui permettront la réception du numérique. [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) - 0 970 818 818.